

AU PRÉSENT

Vos valeurs qui traversent le temps

LE SECRET FISCAL QUE PEU DE DONATEURS CONNAISSENT



PRINTEMPS 2026

Magazine d'information
sur les dons planifiés de



« Un don planifié transforme votre générosité d'aujourd'hui en un impact perpétuel. Mission inclusion continuera de briser les barrières d'exclusion, génération après génération, grâce à des visionnaires comme vous. »

AU PRÉSENT c'est quoi?

Le magazine **AU PRÉSENT** est une réalisation de Mission inclusion, le nouveau nom de **L'ŒUVRE LÉGER**. Cette publication contient des renseignements utiles, des témoignages touchants et des tableaux de rendement précis concernant la rente viagère de bienfaisance, le don testamentaire et les dons planifiés en général. Il vous en apprend également sur les projets rendus possibles grâce à vous. Ce magazine vous est offert deux fois par an. Vos proches peuvent également s'y abonner gratuitement ; discutez-en!

Bonne lecture!



Héritages croisés, avenir partagé

À vous, nos donateur·trices, nos alliés·es,

Quel honneur de pouvoir m'adresser à vous, pour la première fois, par l'entremise de l'éditorial de ce magazine qui met en lumière l'engagement et la vision à long terme de nos donateur·trice·s. Depuis mon arrivée au sein de l'équipe de Mission inclusion, j'ai eu le privilège d'échanger avec plusieurs d'entre vous.

De ces rencontres riches et porteuses de sens se dégage clairement un objectif commun : celui de l'héritage.

Nous portons toutes et tous en nous une réflexion sur l'héritage que nous souhaitons laisser, au bénéfice du bien commun et de notre société. En unissant nos voix et nos engagements, nous déployons une force collective qui permet de soutenir de nombreux projets communautaires, ici comme à l'international.

Façonner un avenir meilleur pour les générations à venir tout en répondant aux enjeux d'aujourd'hui est, sans contredit, ce qui nous rassemble. Avec le temps viennent les souvenirs, et chaque don raconte une histoire.

La solidarité, l'éducation, la santé et la justice sociale sont des valeurs qui nous tiennent profondément à cœur, à vous comme à moi. Aspirer ensemble à un monde meilleur nous amène à soutenir des initiatives porteuses de changement, rendues possibles grâce à la transmission d'un patrimoine, mais aussi de valeurs.

Ce sont là des moteurs puissants que nous partageons.

L'héritage ne se mesure pas uniquement en dollars : il se traduit aussi en espoir et en récits d'impact. C'est précisément ce que nous vous proposons de découvrir dans cette édition de notre magazine.

Je vous souhaite une excellente lecture et me réjouis à l'idée de poursuivre, avec vous, la réflexion autour de nos héritages personnels et collectifs.



Nicolas Dedek

Directeur, dons majeurs et planifiés
514 495-2409, poste 157

Nous remercions nos collaborateurs d'avoir participé activement à l'idéation et à la rédaction de ce magazine :

RÉDACTION
Nicolas Dedek
Tifanie Brazier
Kim Laporte Phaneuf
Mélanie Beauregard

CONCEPTION GRAPHIQUE
Flo.Majérus
RÉVISION LINGUISTIQUE
Liette Lemay

TRADUCTION
Louisa Sage

IMPRESSION
Tabasko

MAISON POSTALE
Kopel

Édition semestrielle | Nombre d'impressions : 5703

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026 — 4124596 | Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 118923689 RR 0001 | Mission inclusion est une marque utilisée par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger

VOTRE ÉQUIPE

à votre service
pour planifier l'avenir



Nicolas Dedek

Directeur, dons majeurs et planifiés

Kim Laporte Phaneuf

Conseillère principale, développement philanthropique

Tifanie Brazier

Conseillère principale, développement philanthropique

Sophia Joseph

Agente, administration et services aux donateurs

LE DON PLANIFIÉ : ACCESSIBLE POUR TOUTES ET TOUS

Dans l’imaginaire collectif, plusieurs croient qu’il faut posséder une grande fortune pour devenir donateur·trice et plus encore pour envisager un don planifié. Est-ce vraiment le cas? Absolument pas.

Choisir de faire un don mensuel à Mission inclusion est une forme de don planifié!

Quels sont les avantages?

POUR VOUS	POUR NOUS
Répartition des montants sur l’année	Planification financière stable et sécurisée
Avantages fiscaux tout au long de l’année	Soutien durable pour des projets à long terme
Impact amplifié	Impact accru pour la mission

Cette année, nous vous proposons deux webinaires virtuels. Le premier aura lieu le 6 mai et vous permettra de démystifier le don testamentaire ainsi que ses impacts fiscaux pour vous et vos héritier·ères.

WEBINAIRE

présenté par Mission inclusion

Vos valeurs, votre héritage.

Démystifier le don testamentaire
6 mai 2026 de 12h à 13h



Restez à l’affût!

Pour connaître les détails relatifs aux inscriptions, veuillez consulter notre infolettre!

De l'Afrique
à chez nous :

UN HÉRITAGE DE SOLIDARITÉ



Louise Benoît entourée de Kim Laporte Phaneuf et de Richard Veenstra, directeur général de Mission Inclusion.

« Mission inclusion représente pour moi cet héritage vivant : une œuvre bâtie avec courage, portée par des générations engagées, qui n'a jamais perdu de vue la dignité humaine. En avançant en âge, on réfléchit à ce qu'on laisse derrière soi. Un don planifié est une façon de prolonger ces valeurs, de permettre à cette mission profondément humaine de continuer, bien au-delà de nous. »

Louise Benoît nous a confié comment l'héritage de sa famille traverse le temps et comment sa sœur est devenue, à ses yeux, un symbole du don de soi.

Nous sommes en 1964. Nous sommes réunies en famille devant la télévision : mon père, ma mère, mes frères et sœurs. J'ai 14 ans. Ma sœur Francine en a 22. Nous écoutons le cardinal Léger, de retour d'Afrique, raconter son voyage et sa visite des léproseries du Malawi, soutenues par les sœurs blanches d'Afrique. Des femmes remarquables, entièrement dévouées, qui soignaient les malades avec très peu de moyens.

« Papa, moi, je veux y aller. »

À la fin de l'émission, le cardinal lance un appel : il cherche des bénévoles. Et soudain, Francine dit : « Papa, moi, je veux y aller. »

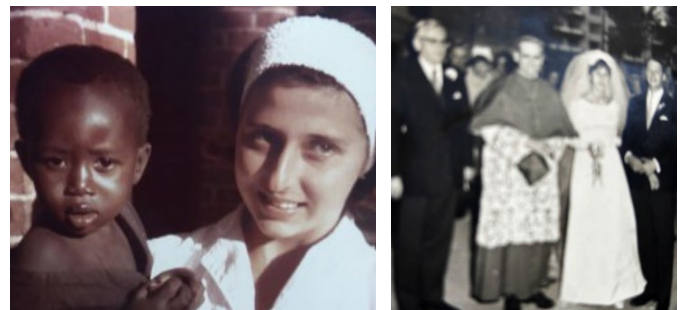
Bien que sa décision puisse sembler impulsive, elle téléphone au cardinal qui accepte de la rencontrer. Il lui explique l'ampleur de la tâche, les conditions exigeantes, et précise qu'il ne peut pas payer son billet d'avion. Cela ne la décourage pas. Elle vend sa petite voiture, rappelle qu'elle a des connaissances en infirmerie et demande simplement de partir servir. Devant une telle détermination, il accepte.

Pendant un an, elle soigne des personnes atteintes de la lèpre, aide à des accouchements, répare ce

qui doit l'être. Là-bas, chacun-e met la main à tout. Elle travaille sans compter. Elle contracte la malaria à cinq reprises. Finalement, trop affaiblie, elle doit rentrer au Québec après douze mois.

Mais son engagement ne s'arrête pas là. De retour à la maison, elle accompagne notre mère, atteinte d'un cancer très avancé, avec la même présence et le même dévouement. Ma mère décède en 1965, à l'âge de 55 ans. Francine aura été là jusqu'au bout.

Des valeurs ancrées à tout jamais.



Photos de gauche à droite : Francine en Afrique, Francine à son mariage.

Au fil du temps, le cardinal Léger est devenu plus qu'une figure publique pour nous. Il a béni le mariage de Francine, il a visité notre mère à l'hôpital et il a invité mon père à collaborer à l'œuvre internationale qu'il mettait sur pied. En 1991, nous avons assisté à ses funérailles avec un profond sentiment de respect et de gratitude.

Aujourd'hui, Francine a 83 ans. Son fils l'a ramenée un jour dans la même léproserie du Malawi. La lèpre existe encore. Les malades continuent d'y être soigné-es. Cette continuité témoigne de l'héritage vivant laissé par le cardinal, les sœurs blanches d'Afrique et Francine.

Cet héritage a façonné nos valeurs familiales et continuera d'avoir un impact pour les générations à venir. **Il nous rappelle l'importance de faire une différence. Notre différence.**

TRANSFORMER UN LEGS EN HÉRITAGE VIVANT

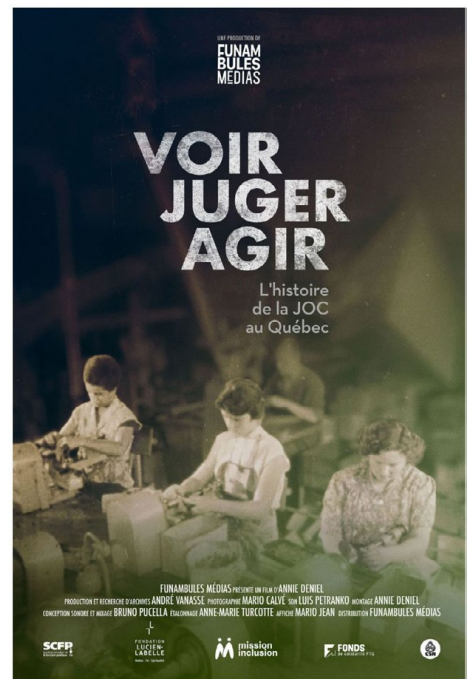
À la dissolution de la Fondation de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), un choix porteur d'avenir a été posé : confier une partie de son patrimoine à Mission inclusion afin que sa mission continue de rayonner. De ce geste est né le **Fonds JOC**, un fonds de dotation qui assure, dans le temps, un soutien structuré aux jeunes.

Grâce à ce capital investi de manière responsable, les revenus générés année après année appuient des initiatives pour la défense des droits et à l'épanouissement des jeunes. Le Fonds JOC offre ainsi des ressources, des outils et un accompagnement qui leur permettent de prendre la parole, d'agir collectivement et de transformer les obstacles en leviers de changement.

Ce fonds illustre la force d'un don planifié ou d'un legs orienté vers la pérennité : créer un impact durable, fidèle aux valeurs de celles et ceux qui choisissent de transmettre.

Fidèle à l'esprit **Voir, Juger, Agir**, cet héritage continue d'inspirer l'action. Le documentaire *Voir, Juger, Agir*, à l'affiche dès avril partout au Québec, retrace d'ailleurs l'apport déterminant de la JOC aux transformations sociales du Québec.

DATES DE DIFFUSION



L'IMPACT BÉNÉFIQUE DES RENTES

La rente viagère de bienfaisance

La rente viagère de bienfaisance — souvent appelée simplement rente — est une forme de don planifié offerte par un organisme de bienfaisance, comme Mission inclusion.

Concrètement, vous cédez un capital provenant de vos fonds personnels, sous forme d'argent comptant ou de titres. Une partie de ce capital est considérée comme un don, donnant droit à un reçu

fiscal, tandis que l'autre partie sert à vous verser un revenu garanti, mensuel ou annuel, pour le reste de votre vie, à un taux fixé au moment de l'entente.

Selon votre âge et le capital cédé, seule une portion du revenu reçu est imposable — ou parfois pas du tout, ce qui en fait une option particulièrement avantageuse.

Encore peu connue, la rente de bienfaisance constitue une approche équilibrée qui profite à chacun·e :

vous bénéficiez d'un revenu stable et prévisible, tandis que Mission inclusion reçoit un don durable qui soutient sa mission à long terme.

À qui s'adresse la rente ?

Les rentes viagères de bienfaisance s'adressent principalement aux personnes âgées de 65 ans et plus, pour qui les avantages fiscaux sont les plus intéressants. Les montants investis débutent à 20 000 \$, sans plafond maximal.

Il est également possible de donner des actions cotées en bourse. Dans ce cas, la rente est calculée selon la valeur marchande des titres au moment du transfert, avec des avantages fiscaux supplémentaires, notamment l'exonération de l'impôt sur les gains en capital ainsi que le reçu fiscal de 20 % de la rente.



Un choix porteur de sens : le témoignage de M. Plourde

M. Plourde, professeur retraité au Séminaire de Sherbrooke en 1961, a choisi de faire un don en rente viagère de bienfaisance à Mission inclusion. Voici les avantages qu'il en retire :

- **Libération de l'esprit de partage : possibilité de transmettre une partie de ses biens avec sérénité.**

- **Contribution à une cause porteuse de sens : soutien à des initiatives qui font une réelle différence dans la société.**
- **Revenu régulier de retraite : versement d'un revenu stable permettant de couvrir le loyer et les besoins courants.**
- **Simplicité pour le mandataire : démarches administratives facilitées lors du règlement.**
- **Optimisation fiscale : évitement de l'impôt sur les gains en capital lors du transfert des actions.**
- **Rente libre d'impôt : revenu entièrement non imposable selon l'âge du donateur.**
- **Avantages partagés : bénéfices concrets pour le donateur et soutien durable pour l'organisme.**
- **Reçu fiscal avantageux : obtention possible d'un crédit fiscal équivalant à 20 % ou plus de la valeur du don.**

M. Plourde souligne que les valeurs qui lui ont été transmises l'ont profondément marqué et l'ont naturellement amené à redonner.

Il confie avoir une confiance entière en Mission inclusion, convaincu que son don sera utilisé avec rigueur et humanité, dans le respect des valeurs qui nous rassemblent.

Nos taux de rentes en vigueur*

Âge	Femme	Homme
65	5,18 %	5,43 %
70	5,80 %	6,11 %
75	6,54 %	7,03 %
80	7,80 %	8,39 %
85	10,11 %	10,58 %

*Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (avril 2026) et sont basés sur un capital cédé de 50 000 \$

ENGAGEZ-VOUS AUJOURD'HUI

afin de bâtir un
monde meilleur
pour demain!



Planifier votre don, c'est transformer votre générosité en héritage vivant, un legs qui reflète vos valeurs, soutient durablement les causes qui vous habitent et trace la voie pour les générations futures.

Bâissez un monde meilleur pour demain en vous engageant aujourd'hui :

- Don mensuel
- Don en actions
- Rente de bienfaisance
- Assurance vie
- Don testamentaire
- Don en mémoire
- Fonds de dotation

N'hésitez pas à nous contacter!

514 495-2409

dons@missioninclusion.ca



Daphné Mailloux-Rousseau, ps. éd.

Directrice principale, développement philanthropique
poste 139 | dmrousseau@missioninclusion.ca



Tifanie Brazier

Conseillère principale, développement philanthropique
poste 114 | tbrazier@missioninclusion.ca



Nicolas Dedek

Directeur, dons majeurs et planifiés
poste 157 | ndedek@missioninclusion.ca



Sophia Joseph

Agente, services aux donateur-trices
poste 135 | sjoseph@missioninclusion.ca



Kim Laporte Phaneuf

Conseillère principale, développement philanthropique
poste 120 | klaporte@missioninclusion.ca



130, avenue De L'Épée
Montréal (Québec) H2V 3T2
514 495-2409 | 1 877 288-7383
missioninclusion.ca

